



POLITIQUE 8014-2024-05

MODIFIANT LA POLITIQUE 8014 SOUTIEN ET AIDE FINANCIÈRE, TELLE QU'AMENDÉE

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CETTE POLITIQUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La politique 8014 relative au soutien et aide financière, telle qu'amendée, est modifiée en remplaçant l'article 5 par le suivant :

« 5 PROGRAMME DE BOURSES D'ÉLITE SPORTIVE

Des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes qui se sont distingués lors de leur participation à des compétitions de niveau provincial, national ou international. »

ARTICLE 2

La politique 8014 relative au soutien et aide financière, telle qu'amendée, est modifiée en remplaçant les articles 5.1 et 5.2 par les suivants :

« 5.1 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, le candidat doit respecter l'ensemble des critères suivants :

- ✓ La discipline dans laquelle performe le candidat doit être reconnue par SPORTSQUÉBEC;
- ✓ Être un résident de Saint-Colomban de moins de 18 ans;
- ✓ Avoir participé à une ou plusieurs compétitions provinciales, nationales ou internationales;
- ✓ Pour les sports d'équipe, l'athlète doit être membre d'une équipe qui évolue dans une ligue reconnue;
- ✓ Ne pas être un athlète professionnel;
- ✓ Ne pas déposer plus d'une demande de bourse annuellement, et ce, toutes disciplines confondues.

5.2 PROCESSUS DE SÉLECTION

Les récipiendaires d'une bourse sont sélectionnés par un comité autonome, dont les décisions sont sans appel, et ce, en fonction des budgets disponibles, le tout selon les critères suivants:

- ✓ Qualité de la présentation;
- ✓ Performances sportives individuelles;
- ✓ Autres reconnaissances et/ou distinctions reçues;
- ✓ Contenu de la lettre de l'entraîneur.

Les bourses seront octroyées annuellement lors d'une cérémonie tenue le troisième mardi du mois de décembre. »

ARTICLE 3

La politique 8014 relative au soutien et aide financière, telle qu'amendée, est modifiée par l'ajout des articles suivants :

« 5.3 CIRCUITS DE COMPÉTITION »

Chaque athlète ou athlète/équipe est classé dans l'une des trois catégories de circuit de compétition suivantes, lesquelles permettent de le situer au regard de son niveau de compétition, son classement et son expérience :

Provinciale : Performe au niveau des structures provinciales (athlète représentant les Laurentides) selon un système de classement reconnu par son association ou sa fédération;

Nationale : Performe au niveau des structures nationales (athlète représentant le Québec) selon un système de classement reconnu par son association ou sa fédération;

Internationale : Performe au niveau des structures internationales (athlète représentant le Canada) selon un système de classement reconnu par son association ou sa fédération.

5.4 PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Pour être recevable, la mise en candidature de l'athlète doit respecter les conditions suivantes :

- ✓ Le formulaire de mise en candidature, joint à l'annexe B du présent règlement, doit être dûment rempli et signé;
- ✓ Tous les documents nécessaires doivent être joints à la demande au moment du dépôt du formulaire de mise en candidature;
- ✓ Avoir été transmis entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre inclusivement de chaque année à l'adresse suivante :

Courriel : loisirs@st-colomban.qc.ca

En personne ou par la poste : Ville de Saint-Colomban
Programme de bourse d'élite sportive
323, montée de l'Église
Saint-Colomban
(Québec) J5K 2H8 »

ARTICLE 4

La politique 8014 relative au soutien et aide financière, telle qu'amendée, est modifiée en remplaçant son annexe « B », représentée par la présente annexe « A ».

ARTICLE 5

Cette politique entre en vigueur à la suite de son adoption par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban.

Xavier-Antoine Lalande
Président d'assemblée

Xavier-Antoine Lalande
Maire

Catherine Séguin
Greffière

Adoptée le 27 août 2024

ANNEXE A

Annexe B
Formulaire de mise en candidature
Programme de bourses d'élite sportive

ANNEXE B



Programme de bourses d'élite sportive Formulaire de mise en candidature

Nom du candidat : _____

Type de bourse postulée : _____

(Provinciale, nationale ou internationale)

Photo du candidat :

Renseignements personnels

Compléter le présent formulaire et y joindre tout document pouvant appuyer votre candidature.

Prénom _____	Nom _____
Adresse _____	Téléphone/domicile () _____
Ville _____	Autre () _____
Province _____	Courriel _____
Date de naissance (AA/MM/JJ) _____	Citoyenneté _____

Coordonnées du parent ou tuteur

Prénom _____	Nom : _____
Cellulaire : _____	Courriel : _____

Section 1 : Discipline sportive

Sport : _____

Nom du Club (s'il y a lieu) : _____

Nom de l'association ou fédération (s'il y a lieu) : _____

Nombre d'années expérience dans ce sport : _____

Une preuve écrite de l'association ou de la fédération confirmant votre statut est requise.

Section 2 : Réalisations sportives

Vous devez fournir des documents à l'appui de votre classement ou de vos résultats en pièce jointe au formulaire. Si l'athlète fait partie d'une équipe, il doit écrire ses statistiques individuelles.

Nom de la compétition :	Endroit	Date	Résultat
Nom de la compétition :	Endroit	Date	Résultat
Nom de la compétition :	Endroit	Date	Résultat

Section 3 : Reconnaissances ou honneurs

Avez-vous eu des prix honorifiques, des reconnaissances ou autres mentions d'excellence dans votre sport non mentionné précédemment?

Section 6 : Aide-mémoire documents

En plus de ce formulaire dûment rempli, n'oubliez pas nous remettre :

- Une preuve de résidence à jour (bulletin scolaire, permis de conduire, ...) ;
- Une photo du candidat ;
- Toutes les preuves des performances ;
- Les preuves des associations et/ou fédération ;
- Une lettre de recommandation de la part de votre entraîneur.

Section 7 : Déclaration du candidat

L'athlète récipiendaire d'une bourse consent à ce que la Ville de Saint-Colomban diffuse les informations contenues à la présente annexe, incluant les photos.

Signature du candidat :

Date :

Signature du parent ou tuteur :

(Obligatoire si moins de 14 ans)

Date :
